GOUVERNEMENT

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# « Initiative Française pour un Cacao Durable »

**Dossier de presse**
5 octobre 2021

# SOMMAIRE


1RE PARTIE

Introduction

2E PARTIE

Une initiative majeure, fruit d'un travail de longue date de toute la filière et d'une concertation multi-acteurs

3E PARTIE

Une initiative fondée sur un triple engagement

4E PARTIE

Champ d'intervention et coopération

5E PARTIE

Gouvernance et calendrier

ANNEXES

Texte fondateur

Signataires – présentation et citations

*Crédit : Daniel Joseph-Reinette / Terra*

# 01
# Introduction

A l'occasion de la Journée Mondiale du Cacao 2021, le Gouvernement, le Syndicat du Chocolat, des ONG, des instituts de recherche et des distributeurs, avec la participation du ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Franck Riester et de la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Bérangère Abba, ont signé des engagements communs et décisifs pour un cacao durable.

Cette **« Initiative Française pour un Cacao Durable »** s'inscrit dans la Décennie d'action lancée par les Nations Unies pour atteindre les Objectifs de développement durable, et lancer des coalitions pour des filières durables. Elle réunit l'Etat, des entreprises de l'industrie, des négociants, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile, des instituts de recherche travaillant sur la filière cacao et chocolat en France.

*Crédit : Daniel Joseph-Reinette / Terra*

# 02

# Une initiative majeure, fruit d'un travail de longue date de toute la filière et d'une concertation multi-acteurs

Par cette Initiative, à la triple finalité sociale, économique et environnementale, les acteurs souhaitent s'engager en faveur d'une cacaoculture prospère et durable au bénéfice des producteurs et de l'ensemble de la filière, en cohérence avec les démarches engagées dans d'autres pays européens, telles que Beyond Chocolate (Belgique), Gisco (Allemagne), Swissco (Suisse), Disco (Pays-Bas). Par conséquent, nous nous engageons à signer le Memorandum of Understanding (MoU) « The Sustainable Trade Initiative » européen pour assurer l'harmonisation de nos objectifs, critères de durabilité, indicateurs de suivi, système d'évaluation et de surveillance.

Cette Initiative s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée* (SNDI), adoptée le 14 novembre 2018, pour mettre fin en 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables contribuant à la déforestation, y compris dans la filière cacao.

Elle vise à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique partenariale : États, collectivités locales, acteurs privés, travailleurs et leurs représentants, ONG, organismes de recherche. Avec cette stratégie, la France joue un rôle moteur dans le domaine de la lutte contre la déforestation importée au niveau européen et international. Au niveau étatique et diplomatique, la France s'est engagée tôt dans la lutte contre la déforestation importée. En tant que signataire de la Déclaration de New York en 2014 et membre du Partenariat des Déclarations d'Amsterdam (2015), elle œuvre pour éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement en produits agricoles aux côtés des autres pays signataires (Belgique, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Norvège, Espagne, Royaume-Uni). En plus de la SNDI, la France porte désormais à haut niveau cet engagement pour un approvisionnement responsable, durable et à faible intensité de carbone à travers l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides initiée au G7 de Biarritz en 2019.

La démarche s'inscrit également dans le cadre des réflexions entamées au niveau européen en ce qui concerne le projet de directive sur le devoir de vigilance et le projet de directive relatif à la lutte contre la déforestation importée. La France portera fortement l'adoption d'une proposition législative européenne ambitieuse sur la déforestation importée dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2022. La France dialogue activement avec les autres pays consommateurs ainsi que les pays producteurs et mène des actions de coopération internationale pour favoriser une offre durable en produits agricoles.

*Crédit : Daniel Joseph-Reinette / Terra*

# 03

# Une initiative fondée sur un triple engagement

Des groupes de travail dédiés seront formés pour élaborer des points d'étape, ainsi que développer et suivre un plan d'action pour atteindre les objectifs suivants dans les régions productrices de cacao :

- **Améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles, afin qu'ils puissent atteindre un revenu décent (au sens du « Living Income Community of Practice ») au plus tard d'ici à 2030, en collaboration avec les pays producteurs ;**

Aujourd'hui, trop de cacaoculteurs dans le monde ne tirent en effet pas suffisamment profit de leurs fermes et de la culture du cacao. La prospérité et la durabilité de la filière cacao dépendent pourtant de l'amélioration des revenus des producteurs de cacao et il importe de garantir que le cacao est cultivé et produit de manière durable, tant du point de vue écologique que social et économique.

Les signataires s'engagent à aider les cacaoculteurs et leurs organisations dans les domaines suivants :

- Productivité agricole ;
- Evolution / adaptation des systèmes de culture et de production ;
- Optimisation des coûts opérationnels ;
- Production durable ;
- Prix « bord champ » ;
- Diversification des revenus agricoles ;
- Autonomisation des femmes et lutte contre les discriminations ;
- Soutien aux stratégies de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants ;
- Meilleur accès des producteurs aux informations de marché, dans le strict respect du cadre légal et des règles de concurrence ;
- Sensibilisation des consommateurs à l'objectif de durabilité de la filière.

La différence entre le niveau actuel moyen des revenus des foyers producteurs de cacao et le niveau du revenu décent (au sens du « Living Income Community of Practice ») sera déterminée en se basant sur les méthodologies existantes et les travaux déjà effectués sur le sujet. Les signataires rendront compte, au sein de l'Initiative, de l'amélioration et de l'efficacité de leurs interventions.

- **Mettre fin, avec l'ensemble des parties prenantes, au plus tard d'ici 2025 aux approvisionnements de l'industrie française du cacao, et ceux de ses partenaires, issus de zones déforestées après le 1er janvier 2020, lutter contre la dégradation des forêts, et préserver les massifs forestiers et les zones à forte valeur environnementale demeurant ;**

Les signataires s'engagent ainsi à mettre fin aux approvisionnements issus :

- des aires protégées,
- des forêts à fort potentiel de stockage de carbone (« High Carbon Stock » (HCS))
- et/ou à haute valeur de conservation (« High Conservation Value » (HCV)).

Ils s'engagent également à soutenir, selon des modalités à préciser, la transition agroécologique, la diversification des systèmes de culture et la réhabilitation/rénovation des systèmes diversifiés trop âgés. Ainsi tout cacao issu de zones déforestées après le 1er janvier 2020 (date définie par l'initiative « Accountability Framework » et en lien avec les travaux de la SNDI) ne pourra être commercialisé au sein de la filière cacao et chocolat française.

La traçabilité et la transparence des approvisionnements directs à l'échelle des exploitations seront garantis d'ici à 2025 et au plus tard d'ici à 2030 pour l'entièreté du secteur, y compris les approvisionnements indirects.

Par ailleurs, le recensement et la cartographie de toutes les forêts restantes (HCV/HVS) dans les régions productrices de cacao seront soutenus par les signataires, en appuyant les actions menées en ce sens, ainsi que leur surveillance, leur protection et leur restauration.

- **Prendre les mesures nécessaires, pour lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants, tel que défini par les Conventions de l'OIT, dans les régions productrices de cacao d'ici à 2025, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies 8.7 (Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains), tout en contribuant à favoriser les droits des enfants et leur accès à l'éducation. Les signataires contribueront également à l'émancipation des femmes au sein de la filière cacao.**

Le travail des enfants est en effet une pratique répandue dans plusieurs régions productrices de cacao, ce qui peut s'expliquer par différentes raisons : assistance des enfants à leurs parents et culture de la socialisation, faibles revenus des ménages, manque et coût de la main d'œuvre contractuelle, manque d'attractivité du travail, problèmes de santé ou accidents de travail des producteurs, facteurs démographiques, manque d'accès à l'éducation, problèmes d'infrastructures, etc.

Conformément à l'Objectif de développement durable des Nations Unies (ODD 8.7), les parties prenantes ont pris des mesures pour lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants, tel que défini par les Conventions de l'OIT.

Le principal moyen de prévenir le travail des enfants et d'y mettre fin dans les régions productrices de cacao est de mettre en place des systèmes de prévention, de suivi et de remédiation du travail des enfants.

Ces trois engagements seront appuyés, dans le cadre de l'Initiative, par une démarche visant :

- **Le dialogue permanent avec les acteurs de la filière au Sud :** producteurs et organisations de producteurs (ex : coopératives, associations), acheteurs et revendeurs intermédiaires, chercheurs, acteurs institutionnels ;

- **L'évaluation objective des performances des systèmes de culture et de production** dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques ;

- **L'évaluation de l'impact des actions conduites dans le cadre de cette Initiative**, de façon régulière et définie par la gouvernance, sous la conduite du tiers de confiance.

Les parties prenantes se tiendront responsables et solidaires des progrès et des effets attendus et ajusterons leurs stratégies et contributions à l'aune des résultats obtenus.

Ensemble, ils contribueront à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies mais aussi à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée et à l'atteinte des objectifs de cette Initiative.

# 04

# Champ d’intervention et coopération

L'Initiative française pour un cacao durable concerne l'ensemble des produits de cacao et de chocolat (au sens de la directive 2000/36/CE) commercialisés et/ou produits par les entreprises signataires.

Elle couvre les pays d'approvisionnement de l'industrie française de cacao et de chocolat, à savoir, en premier lieu, **la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Cameroun** mais également d'autres pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie producteurs de cacao.

L'Initiative s'engage ainsi à privilégier **les labels de certifications environnementales, durables et de commerce équitable** relativement aux travaux menés dans le cadre de la SNDI, à recourir aux programmes d'entreprises vérifiés et aux autres outils robustes et vérifiés d'effet équivalent, et à assumer par ailleurs un devoir de vigilance en matière de droits de l'Homme et de protection environnementale à l'échelle internationale afin de créer des conditions équitables et durables de production et d'approvisionnement.

Les entreprises signataires s'engagent en particulier à respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, notamment à appliquer les six étapes du devoir de vigilance conformément aux Guides de l'OCDE pour une conduite raisonnable des entreprises et à celui élaboré avec la FAO pour des chaines d'approvisionnement agricoles responsables.

Un groupe de travail, mis en place et harmonisé au niveau européen dans le cadre du Memorandum of Understanding, sera chargé d'établir **les critères de durabilité propres aux engagements des signataires de cette Initiative**, via la mise en place et la supervision d'un plan d'action commun pour la réalisation de ces objectifs.

# 05
# Gouvernance et calendrier

Afin d'atteindre les objectifs définis par l'Initiative, chacun des acteurs devra mettre en œuvre les recommandations d'action selon sa situation et son rôle dans la chaîne d'approvisionnement.

L'Initiative devra définir aussi une gouvernance, une Feuille de route, des modalités de rapportage périodique, et des critères pour devenir membre. La gouvernance de l'Initiative est composée de cinq collèges (industrie et négociants, distributeurs, ONG, recherche et Etat) représentés au sein d'un comité de pilotage.

Les signataires se sont fixé plusieurs échéances, à horizon 2025 et 2030, pour remplir les engagements définis :

1. **Au plus tard au 1er novembre 2021, les signataires s'engagent à œuvrer collectivement en faveur de la durabilité de la filière cacao chocolat :**
- En signant la présente Initiative ;
- En structurant un comité de pilotage, composé de 3 représentants de chaque collège, qui sera chargé de la réalisation concrète des engagements pris.

2. **D'ici au 1er mars 2022, le comité de pilotage, composé de représentants de chaque collège, nommés pour au moins un an, met en place un plan d'action de l'Initiative, co-défini avec l'ensemble des parties prenantes et harmonisé avec les autres plateformes européennes existantes, fixant une feuille de route intégrant :**
- Une gouvernance et des règles de fonctionnement ;
- Les critères de durabilité et de responsabilité de la filière ;
- Des indicateurs de résultats mesurables, en tenant compte de ceux des différentes initiatives existantes ;
- Une base de méthodologie pour le suivi des effets et un système d'évaluation par un organisme tiers ou un système de suivi-évaluation en lien avec les autres initiatives européennes ;
- Un mécanisme de rapportage annuel du suivi de ces engagements.

3. **Chaque 1er octobre, le comité de pilotage publiera un rapport annuel d'avancement des travaux de l'Initiative, coordonné et rédigé par un tiers de confiance.**

4. **En 2025 et en 2030, autour de l'Initiative, l'ensemble de la filière cacao-chocolat se réunira afin de :**
- Réaliser un point d'étape des travaux de la plateforme pour en mesurer les avancées et les axes de progrès ;
- Réévaluer l'ensemble des critères de durabilité de la filière pour tenir compte de l'évolution du contexte et des enjeux de la filière dans le cadre du MoU européen ;
- Réorienter ces critères si besoin dans un objectif d'atteinte des engagements de la filière.

# Annexes

## Texte fondateur

Initiative française pour un cacao durable

Sommaire


1. Introduction
2. Notre projet commun
3. Nos engagements
4. Champ d'intervention et coopération
5. Effets attendus
6. Prochaines étapes


### 1) INTRODUCTION

Par cette Initiative, à la triple finalité sociale, économique et environnementale, nous souhaitons nous engager en faveur d'une cacaoculture prospère et durable au bénéfice des producteurs et de l'ensemble de la filière, en cohérence avec les démarches engagées dans d'autres pays européens, telles que *Beyond Chocolate* (Belgique), *Gisco*[1] (Allemagne), *Swissco*[2] *(*Suisse), *Disco*[3] (Pays- Bas). Par conséquent, nous nous engageons à signer le *Memorandum of Understanding* (MoU) « *The Sustainable Trade Initiative* » européen pour assurer l'harmonisation de nos objectifs, critères de durabilité, indicateurs de suivi, système d'évaluation et de surveillance.
Cette Initiative s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI), adoptée le 14 novembre 2018, pour mettre fin en 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables contribuant à la déforestation, y compris dans la filière cacao. Elle vise à mobiliser l'ensemble des acteurs dans une logique partenariale : États, collectivités locales, acteurs privés, travailleurs et leurs représentants, ONG, organismes de recherche. Avec cette stratégie, la France joue un rôle moteur dans le domaine de la lutte contre la déforestation importée au niveau européen et international. Au niveau étatique et diplomatique, la France s'est engagée tôt dans la lutte contre la déforestation importée. En tant que signataire de la Déclaration de New York en 2014 et membre du Partenariat des Déclarations d'Amsterdam (2015), elle œuvre pour éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement en produits agricoles aux côtés des autres pays signataires (Belgique, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, Italie, Norvège, Espagne, Royaume-Uni). En plus de la SNDI, la France porte désormais à haut niveau cet engagement pour un approvisionnement responsable, durable et à faible intensité de carbone à travers

[1] German Initiative for Sustainable Cocoa
[2] Swiss Initiative for Sustainable Cocoa
[3] Dutch Initiative for Sustainable Cocoa

l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides initiée au G7 de Biarritz en 2019.

Notre démarche s'inscrit également dans le cadre des réflexions entamées au niveau européen en ce qui concerne le projet de directive sur le devoir de vigilance et le projet de directive relatif à la lutte contre la déforestation importée. La France portera fortement l'adoption d'une proposition législative européenne ambitieuse sur la déforestation importée dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2022. La France dialogue activement avec les autres pays consommateurs ainsi que les pays producteurs et mène des actions de coopération internationale pour favoriser une offre durable en produits agricoles.

## 2) NOTRE PROJET COMMUN

L'Initiative française pour un cacao durable réunit l'Etat, des entreprises de l'industrie, des négociants, des enseignes de distribution, des organisations de la société civile, des instituts de recherche et des organisations académiques travaillant sur la filière cacao et chocolat en France, en lien avec les acteurs internationaux.
Les acteurs de la filière œuvrent de longue date à l'amélioration de sa durabilité. En témoignent les nombreux engagements internationaux signés et soutenus, ainsi que les programmes d'entreprises mis en place.
Nous voulons aujourd'hui accentuer nos efforts collectifs, tout en renforçant notre collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.
L'ensemble des acteurs et partenaires de la filière cacao française réunis dans cette Initiative s'engagent ainsi à collaborer plus activement encore pour trouver des solutions durables, au-delà des actions individuelles et collectives déjà déployées. Les signataires sont conscients des enjeux sociaux, économiques et environnementaux – complexes et interdépendants – de la filière cacao. Nous pourrons ainsi rendre plus efficaces les initiatives nationales et internationales en faveur d'un cacao durable.

Les cacaoculteurs sont essentiellement des petits producteurs pour lesquels la production de cacao représente une part importante des revenus et détermine largement le niveau de vie familial. Différentes recherches scientifiques[4] ont montré que l'extension de la cacaoculture a contribué à la déforestation, à l'appauvrissement agronomique et à la fragilisation écologique. Il y a un enjeu fort pour tous les acteurs de la filière et leurs partenaires à travailler concrètement sur la question des revenus des producteurs, pour faire évoluer leurs pratiques de production vers des systèmes durables, par exemple agroforestiers. Les enjeux environnementaux liés à la production de cacao sont donc intimement articulés aux enjeux socio-économiques de la filière.

## 3) NOS ENGAGEMENTS

Nous nous engageons conjointement à atteindre les objectifs suivants dans les régions productrices de cacao les plus importantes pour l'industrie française :

- Améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles, afin qu'ils puissent atteindre un revenu décent (au sens du « *Living Income Community of Practice* ») au plus tard d'ici à 2030, en collaboration avec les pays producteurs ;
- Mettre fin, avec l'ensemble des parties prenantes, au plus tard d'ici 2025, aux approvisionnements de l'industrie française du cacao, et ceux de ses partenaires,

[4] Ruf et al., 2015, *Sustainability Science*, https://doi.org/10.1007/s11625-014-0282-4
Macek et al., 2018, *Achieving Sustainable cultivation of cocoa*, https://doi.org/10.1201/9781351114547

issus de zones déforestées après le 1er janvier 2020, lutter contre la dégradation des forêts et préserver les massifs forestiers et les zones à forte valeur environnementale[5] demeurant ;

- Prendre les mesures nécessaires pour lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants, tel que défini par les Conventions de l'OIT[6], dans les régions productrices de cacao d'ici à 2025, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies 8.7 (Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains), tout en contribuant à favoriser les droits des enfants et leur accès à l'éducation. Nous contribuerons également à l'émancipation des femmes au sein de la filière cacao.

Ces trois engagements seront appuyés, dans le cadre de notre Initiative, par une démarche visant :

- Le dialogue permanent avec les acteurs de la filière au Sud : producteurs et organisations de producteurs (ex : coopératives, associations), acheteurs et revendeurs intermédiaires, chercheurs, acteurs institutionnels ;
- L'évaluation objective des performances des systèmes de culture et de production dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques ;
- L'évaluation de l'impact des actions conduites dans le cadre de cette Initiative, de façon régulière et définie par la gouvernance, sous la conduite du tiers de confiance.

Nous nous tiendrons mutuellement responsables et solidaires des progrès et des effets attendus et nous ajusterons nos stratégies et nos contributions à l'aune des résultats obtenus.

Ainsi, nous contribuerons à :

- La réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies ;
- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Déforestation Importée et à l'atteinte des objectifs de cette Initiative, conformément à nos rôles et responsabilités respectifs, afin d'obtenir des résultats concrets.

## 4) CHAMP D'INTERVENTION ET COOPÉRATION

L'Initiative française pour un cacao durable concerne l'ensemble des produits de cacao et de chocolat (au sens de la directive 2000/36/CE[7]) commercialisés et/ou produits par les entreprises signataires.

L'Initiative française pour un cacao durable couvre les pays d'approvisionnement de l'industrie française de cacao et de chocolat, à savoir, en premier lieu, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Cameroun mais également d'autres pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie producteurs de cacao.

[5] Les zones à forte valeur environnementale sont identifiées selon une approche conjointe Haute valeur de conservation (HVC) et Haut stockage de carbone (HSC)

[6] La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin 1998, reconnaît huit Conventions comme fondamentales pour les principes et droits fondamentaux au travail. Ces huit (8) Conventions de l'OIT, appelées « normes fondamentales du travail » portent les numéros 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138 et 182.

[7] Directive 2000/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 juin 2000 relative aux produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine

Nous nous engageons à privilégier les labels de certifications environnementales, durables et de commerce équitable relativement aux travaux menés dans le cadre de la SNDI, à recourir aux programmes d'entreprises vérifiés et aux autres outils robustes et vérifiés d'effet équivalent, et à assumer par ailleurs un devoir de vigilance en matière de droits de l'Homme et de protection environnementale à l'échelle internationale afin de créer des conditions équitables et durables de production et d'approvisionnement.
Les entreprises signataires s'engagent en particulier à respecter les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, notamment à appliquer les six étapes du devoir de vigilance conformément aux *Guides de l'OCDE* pour une conduite raisonnable des entreprises et à celui élaboré avec la FAO pour des chaines d'approvisionnement agricoles responsables.
Un groupe de travail, mis en place et harmonisé au niveau européen dans le cadre du *Memorandum of Understanding*, sera chargé d'établir les critères de durabilité propres aux engagements des signataires de cette Initiative, via la mise en place et la supervision d'un plan d'action commun pour la réalisation de ces objectifs.

## 5) EFFETS ATTENDUS

Des groupes de travail dédiés seront formés pour élaborer des points d'étape, ainsi que développer et suivre un plan d'action pour la réalisation des objectifs, en lien avec les travaux existants.

1. Améliorer le revenu des cacaoculteurs et de leurs familles, afin qu'ils puissent atteindre un revenu décent (au sens du « *Living Income Community of Practice* ») au plus tard d'ici à 2030, en collaboration avec les pays producteurs.

Aujourd'hui, trop de cacaoculteurs dans le monde ne tirent pas suffisamment profit de leurs fermes et de la culture du cacao. Nous estimons que la prospérité et la durabilité de la filière cacao dépendent de l'amélioration des revenus des producteurs de cacao et qu'il importe de garantir que le cacao est cultivé et produit de manière durable, tant du point de vue écologique que social et économique.
Nous reconnaissons l'importance du prix « bord champ »[8] et de ses déterminants dans notre capacité collective à répondre aux grands enjeux de l'Initiative.
Nous nous efforcerons d'améliorer directement ou indirectement les programmes d'aide aux familles de cacaoculteurs et à leurs organisations, à contribuer à ces programmes et à les renforcer.

Nous nous engageons à aider les cacaoculteurs et leurs organisations dans les domaines suivants :

- Productivité agricole ;
- Evolution / adaptation des systèmes de culture et de production ;
- Optimisation des coûts opérationnels ;
- Production durable ;
- Prix « bord champ » ;
- Diversification des revenus agricoles ;
- Autonomisation des femmes et lutte contre les discriminations ;
- Soutien aux stratégies de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants ;
- Meilleur accès des producteurs aux informations de marché, dans le strict respect du cadre légal et des règles de concurrence ;

[8] Le prix « bord champ » désigne le prix payé aux cacaoculteurs

- Sensibilisation des consommateurs à l'objectif de durabilité de la filière.

La différence entre le niveau actuel moyen des revenus des foyers producteurs de cacao et le niveau du revenu décent (au sens du « *Living Income Community of Practice* ») sera déterminée en se basant sur les méthodologies existantes et les travaux déjà effectués sur le sujet. Les signataires rendront compte, au sein de l'Initiative, de l'amélioration et de l'efficacité de leurs interventions.

2. Mettre fin, avec l'ensemble des parties prenantes, au plus tard d'ici 2025, aux approvisionnements de l'industrie française du cacao, et ceux de ses partenaires, issus de zones déforestées après le 1er janvier 2020, lutter contre la dégradation des forêts et préserver les massifs forestiers et les zones à forte valeur environnementale[9] demeurant.

Nous nous engageons à mettre fin aux approvisionnements issus des aires protégées, des forêts à fort potentiel de stockage de carbone (« *High Carbon Stock* » (HCS)) et/ou à haute valeur de conservation (« *High Conservation Value* » (HCV)) et à soutenir, selon des modalités à préciser, la transition agroécologique, la diversification des systèmes de culture et la réhabilitation/rénovation des systèmes diversifiés trop âgés. Ainsi tout cacao issu de zones déforestées après le 1er janvier 2020 (date définie par l'initiative « *Accountability Framework* » et en lien avec les travaux de la SNDI) ne pourra être commercialisé au sein de la filière cacao et chocolat française.

Les entreprises signataires s'engagent à garantir la traçabilité et la transparence de leurs approvisionnements directs à l'échelle des exploitations d'ici à 2025 et au plus tard d'ici à 2030 pour l'entièreté du secteur, y compris les approvisionnements indirects.
Les signataires s'engagent à soutenir le recensement et la cartographie de toutes les forêts restantes (HCV/HVS) dans les régions productrices de cacao, en appuyant les actions menées en ce sens, ainsi que leur surveillance, leur protection et leur restauration.
De façon collaborative, les signataires mettront en place des programmes et/ou soutiendront des projets de lutte contre la déforestation et de restauration des forêts dégradées en raison de la production de cacao, ainsi que des programmes liés aux bonnes pratiques agricoles et environnementales.
Les entreprises signataires participeront à, ou s'aligneront avec, l'Initiative Cacao et Forêts (ICF/CFI) et l'ensemble des parties prenantes signataires encourageront les entreprises qui ne l'ont pas encore signée à le faire. Ils encourageront l'application de l'ICF et d'autres initiatives similaires dans les pays qui ne sont pas encore concernés et aideront ces initiatives après leur lancement. Une attention particulière sera portée, notamment par les distributeurs, aux actions également menées dans le cadre de la Retailer Cocoa Collaboration (RCC) et à la cohérence de l'Initiative avec ces actions.
Nous sommes conscients qu'il faut absolument remédier aux dégâts causés dans les régions auparavant boisées et empêcher les dégradations qui pourraient être causées dans celles encore boisées. C'est pourquoi nous accompagnerons, techniquement et/ou financièrement, dans les systèmes proches de la monoculture, la transition des pratiques de culture du cacaoyer vers l'agroforesterie. Nous accompagnerons également, selon des modalités à déterminer, la rénovation et réhabilitation des systèmes de production dont la productivité diminue avec le temps et qui nécessitent un entretien continu et un renouvellement périodique pour maintenir les rendements.

[9] Les zones à forte valeur environnementale sont identifiées selon une approche conjointe Haute valeur de conservation (HVC) et Haut stockage de carbone (HSC)

Cela permettra de favoriser les pratiques agroforestières durables, une production de cacao respectueuse du climat et de la biodiversité et encouragera les approches de préservation du paysage et de la biodiversité.
Les signataires de l'Initiative s'engagent par ailleurs à mieux faire connaître les enjeux de la déforestation, y compris auprès des consommateurs, et à accélérer les actions de la filière dans la lutte contre ce fléau.
Par ailleurs, un travail devra être mené quant à l'amélioration de la productivité et de la durabilité des systèmes de culture cacaoyère, levier important de progrès notamment pour améliorer les revenus des producteurs ou pour réduire l'impact environnemental de ces systèmes productifs.

3. Prendre les mesures nécessaires pour lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants, tel que défini par les Conventions de l'OIT[10], dans les régions productrices de cacao d'ici à 2025, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) des Nations Unies 8.7 (Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains), tout en contribuant à favoriser les droits des enfants et leur accès à l'éducation. Nous contribuerons également à l'émancipation des femmes au sein de la filière cacao.

Le travail des enfants est une pratique répandue dans plusieurs régions productrices de cacao, ce qui peut s'expliquer par différentes raisons : assistance des enfants à leurs parents et culture de la socialisation, faibles revenus des ménages, manque et coût de la main d'œuvre contractuelle, manque d'attractivité du travail, problèmes de santé ou accidents de travail des producteurs, facteurs démographiques, manque d'accès à l'éducation, problèmes d'infrastructures, etc.
Conformément à l'Objectif de développement durable des Nations Unies (ODD 8.7), les parties prenantes ont pris des mesures pour lutter et marquer des progrès contre le travail forcé et le travail des enfants, tel que défini par les Conventions de l'OIT. Nos efforts doivent se poursuivre pour lutter contre ce phénomène, notamment via le renforcement des structures locales et les actions menées sur le revenu. Notre objectif est de participer à l'autonomisation des populations locales et de soutenir les administrations locales et nationales ainsi que d'autres acteurs des secteurs public et privé à lutter contre les causes profondes du problème, à créer des structures locales solides et à trouver des solutions durables.
Le principal moyen de prévenir le travail des enfants et d'y mettre fin dans les régions productrices de cacao est de mettre en place des systèmes de prévention, de suivi et de remédiation du travail des enfants. Nous déterminerons d'abord si de tels systèmes sont aujourd'hui en place dans les régions importantes pour la filière française. Nous donnerons ensuite un aperçu des systèmes existants de prévention, de suivi et de remédiation du travail des enfants pour la filière cacao et nous recommanderons des stratégies pour mettre en place ces systèmes de manière efficace. Une attention particulière devra être portée à l'émancipation et à l'autonomisation des femmes, à la promotion de l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations et à l'atténuation des impacts négatifs de la cacaoculture sur les populations vulnérables. Nous aiderons à déployer plus efficacement ces systèmes et contribuerons aux initiatives similaires.

[10] La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en juin 1998, reconnaît huit Conventions comme fondamentales pour les principes et droits fondamentaux au travail. Ces huit (8) Conventions de l'OIT, appelées « normes fondamentales du travail » portent les numéros 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138 et 182.

Nous nous engageons par ailleurs à suivre et contribuer aux travaux en cours et futurs menés par l'International Cocoa Initiative (ICI) et la World Cocoa Fondation (WCF) sur la question du travail des enfants, ainsi que ceux de la Retailer Cocoa Collaboration (RCC).

Engagements spécifiques des différentes parties et rapportage

Afin d'atteindre les objectifs définis par l'Initiative, il est indispensable que chacun des acteurs mette en œuvre les recommandations d'action selon sa situation et son rôle dans la chaîne d'approvisionnement. La coopération dans un partenariat multi-acteurs est basée sur le fait qu'aucun de ces acteurs ne peut résoudre les défis à lui seul. Il est donc primordial que les recommandations d'actions soient mises en place par tous les acteurs, notamment au travers de feuilles de route ou de plans d'actions spécifiques.

L'Initiative devra définir une gouvernance, une Feuille de route, des modalités de rapportage périodique, et des critères pour devenir membre. Les exigences minimales devront tenir compte de l'état présent des discussions spécialisées relatives au secteur du cacao et faire référence à la fois aux mesures les plus urgentes et à la transparence des rapports.

La gouvernance de l'Initiative est composée de cinq collèges (industrie et négociants, distributeurs, ONG, recherche et Etat) représentés au sein d'un comité de pilotage. Les modalités de décision devront être élaborées avec pour objectif l'équilibre des parties représentées et la recherche d'un accord large.

Au-delà des engagements de la filière citée précédemment, les collèges s'engagent spécifiquement à :

- Industrie, négociants et distributeurs : à horizon 2025, l'intégralité du chocolat produit et/ou commercialisé en France répondra à l'une des normes de certification compatibles avec la SNDI et/ou sera fabriqué à partir de produits dérivés du cacao issus des programmes de durabilité propres à l'entreprise, et autres outils, robustes et vérifiés ; en priorisant la traçabilité et la transparence.
- Etat : soutenir la transition des acteurs vers un cacao durable et encourager les actions concrètes au niveau national et international en mobilisant les moyens liés à la mise en œuvre de la SNDI (CST Forêt, financements via le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) ; développer des actions de lutte contre la déforestation importée dans le cadre de sa diplomatie européenne et internationale, y compris auprès des pays producteurs (via des Feuilles de route pays), et au travers d'une coopération internationale pour favoriser une offre durable en produits agricoles.
- ONG : mener des actions de sensibilisation des acteurs et à destination du grand public ; mener des actions d'appui aux producteurs de cacao ; mettre à disposition des connaissances et développer et améliorer en continu des outils propres à aider la mise en œuvre des engagements ; favoriser la coordination avec les administrations locales et nationales et les autres acteurs influents dans les pays producteurs quand ces actions sont pertinentes, selon le type d'organisation ;
- Recherche : en partenariat avec les institutions de recherche au Sud, contribuer à la production de connaissances et à la mise en place des innovations sur les systèmes de culture durables, les certifications et les

innovations organisationnelles et institutionnelles pour accompagner les producteurs de cacao dans un environnement en transition.

6) PROCHAINES ETAPES

Les signataires se sont fixé plusieurs échéances, à horizon 2025 et 2030, pour remplir ces engagements :

a) Au plus tard au 1er novembre 2021, les signataires s'engagent à œuvrer collectivement en faveur de la durabilité de la filière cacao chocolat :

- En signant la présente Initiative ;
- En structurant un comité de pilotage, composé de 3 représentants de chaque collège, qui sera chargé de la réalisation concrète des engagements pris.

b) D'ici au 1er mars 2022, le comité de pilotage, composé de représentants de chaque collège, nommés pour au moins un an, met en place un plan d'action de l'Initiative, co-défini avec l'ensemble des parties prenantes et harmonisé avec les autres plateformes européennes existantes, fixant une feuille de route intégrant :

- Une gouvernance et des règles de fonctionnement ;
- Les critères de durabilité et de responsabilité de la filière ;
- Des indicateurs de résultats mesurables, en tenant compte de ceux des différentes initiatives existantes ;
- Une base de méthodologie pour le suivi des effets et un système d'évaluation par un organisme tiers ou un système de suivi-évaluation en lien avec les autres initiatives européennes ;
- Un mécanisme de rapportage annuel du suivi de ces engagements.

L'ensemble des points listés ci-dessus seront alignés sur ceux émanant du *Memorandum of Understanding* signé fin juin 2020 et rassemblant les plateformes belge (Beyond Chocolate), suisse (SWISSCO), allemande (GISCO) et néerlandaise (DISCO) autour d'indicateurs et d'un système de rapportage communs.

c) Chaque 1er octobre, le comité de pilotage publiera un rapport annuel d'avancement des travaux de l'Initiative, coordonné et rédigé par un tiers de confiance. Les avancements seront mesurés par rapport à la situation de départ de 2021 qui devra être dressée de manière transparente.

d) En 2025 et en 2030, autour de l'Initiative, l'ensemble de la filière cacao-chocolat se réunira afin de :

- Réaliser un point d'étape des travaux de la plateforme pour en mesurer les avancées et les axes de progrès ;
- Réévaluer l'ensemble des critères de durabilité de la filière pour tenir compte de l'évolution du contexte et des enjeux de la filière dans le cadre du MoU européen ;
- Réorienter ces critères si besoin dans un objectif d'atteinte des engagements de la filière.

Les signataires sont, à travers cette Initiative, pleinement engagés et mobilisés pour construire un avenir durable à la filière cacao.

# Signataires

| | | |
|---|---|---|
| GOUVERNEMENT<br>*Liberté*<br>*Égalité*<br>*Fraternité* | | « Avec plus de 6kg par an et par habitant consommés en moyenne, la France est le 6e pays consommateur de chocolat au monde.<br>Aujourd'hui, l'engagement collectif des acteurs, chercheurs, industriels, associations et de l'Etat est à la fois ambitieux et concret.<br>De la traçabilité au développement de filières durables, en passant par la transparence et le suivi des engagements dans le temps, l'industrie française du cacao et ses partenaires s'engagent à mettre fin en trois ans aux approvisionnements issus de zones déforestées.<br>Cette Initiative va bien au-delà de la seule lutte contre la déforestation en s'attaquant à la dimension économique et aux respects des droits humains qui seuls garantissent un changement transformateur et durable. »<br>Bérangère Abba, secrétaire d'Etat à la Biodiversité<br><br>« Afin de lutter contre la déforestation importée, nous avons besoin d'engagements ambitieux et efficaces pour la filière chocolat et cacao. En cette journée mondiale du cacao, nous sommes au rendez-vous. Avec notre Initiative pour un cacao durable, nous nous donnons les moyens d'atteindre ces objectifs, en partenariat avec l'ensemble des acteurs. »<br>Franck Riester, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité |
| AFD GROUPE | Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et bientôt d'Expertise France, | |

| | | |
|---|---|---|
| | agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.<br>Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun. | |
| Syndicat du Chocolat | Le secteur du chocolat rassemble 64 entreprises sur le territoire français, de la PME familiale à la multinationale, qui produisent et commercialisent du chocolat : confiseries de chocolat, tablettes, poudres de chocolat, pâtes à tartiner…. Il s'agit d'entreprises de première et deuxième transformation, fabricants de produits finis, réseaux de boutiques de chocolat ayant plus de 10 magasins pour plus de 30 000 emplois directs.<br>Créé il y a plus d'un siècle et demi, le Syndicat du Chocolat a pour<br>missions d'accompagner les entreprises pour agir collectivement sur les grands enjeux sociétaux et environnementaux de la filière – notamment en matière de qualité produits – de garantir la durabilité du chocolat et le promouvoir dans toute sa diversité auprès des consommateurs. | « Aujourd'hui, je suis heureux d'acter la dimension historique de notre travail. Cette mobilisation intervient 2 ans après notre appel à s'engager collectivement pour la production d'un cacao durable. C'est l'aboutissement de longs mois de travail et d'écoute mutuelle entre les acteurs de notre filière »<br>Patrick Poirrier, Président du Syndicat du Chocolat |
| Commerçants autrement | Avec 1 601 points de vente aux enseignes Hyper U, Super U, U Express et Utile dans toute la France et plus de 73 000 | « Système U est plus que jamais engagé en faveur de la gestion durable et prospère des matières premières qui constituent les |

| | | |
|---|---|---|
| | collaborateurs, Système U est un acteur de proximité soucieux de valoriser le dynamisme économique autour de ses magasins. Nous mettons en valeur une coopération en réseau afin de valoriser au sein de chaque territoire l'ensemble de la filière : agriculteurs locaux et régionaux, éleveurs, acteurs de proximité. Chaque Magasin U est conçu pour s'intégrer dans une démarche de commerce responsable qui profite à tous : nos salariés, nos fournisseurs, nos partenaires et nos clients. www.magasins-u.com / @ULesCommercants | produits à sa marque U et s'engage donc avec les acteurs de toute la filière. Cette initiative pour un cacao durable s'inscrit parfaitement dans la lignée des engagements déjà pris par Système U depuis 2019 autour de la filière cacao. Elle vient également consolider encore la démarche de fond de l'enseigne engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre la déforestation. »<br>Dominique SCHELCHER, Président Directeur Général de Système U |
| | Fort d'un réseau multi-formats de 13 000 magasins dans plus de 35 pays, le Groupe Carrefour est un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. L'entité Carrefour Partenariat International gère l'ensemble des Partenaires franchisés du Groupe Carrefour dans le monde, actifs dans plus de 35 pays avec plus de 1 800 magasins. Carrefour a réalisé un chiffre d'affaires de 78,6 milliards d'euros en 2020. Il compte plus de 320 000 collaborateurs qui contribuent à faire de Carrefour le leader mondial de la transition alimentaire pour tous, en offrant chaque jour une alimentation de qualité, accessible partout et à un prix raisonnable.<br>Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.carrefour.com, sur Twitter (@GroupeCarrefour) et sur LinkedIn (Carrefour). | |
| | Avec 1 840 points de vente Intermarché en France (déclinés en 4 formats : super, contact, express, hyper), l'enseigne au modèle unique de "Producteurs & Commerçants" est le 2e distributeur indépendant de l'Hexagone. Pour Intermarché, "mieux produire", c'est soutenir une production | |

| | | |
|---|---|---|
| | française et responsable ; et "mieux manger", c'est aider les Français à manger un peu mieux tous les jours. | |
| | Avec 1 570 supermarchés et 40 000 collaborateurs, Lidl France est un concept de distribution unique axé sur la proximité et la simplicité de l'offre. Pour soutenir la production locale, Lidl propose un assortiment sélectionné de produits avec 72% de Made In France. Un modèle qui a permis à Lidl France de se démarquer et de conquérir les Français. Avec un parti pris très fort sur le rapport qualité / prix, Lidl est reconnu depuis 9 ans par les consommateurs comme Meilleure chaîne de magasins catégorie supermarchés.<br>Plus d'info sur nos engagements ici :<br>https://corporate.lidl.fr | « Lidl propose depuis déjà 2016 100% de cacao certifié dans ses produits de marque propre. Rejoindre l'initiative française pour un cacao durable est donc cohérent avec notre engagement et notre promesse d'offrir « le vrai prix des bonnes choses ». »<br>Michel Biero, Directeur Exécutif Achats de Lidl France |
| | Le groupe Casino est un acteur clé et réputé sur le marché de la distribution en France et un leader du marché mondial de la distribution alimentaire, avec près de 11 000 magasins dans le monde (France et Amérique Latine). Le Groupe a constitué un portefeuille d'enseignes solides, dynamiques et complémentaires grâce à un effectif de plus de 200 000 personnes mues par leur passion pour la distribution et le service client et a généré un chiffre d'affaires net de 31,9 milliards d'euros en 2020. Dans l'ensemble des pays où il exerce, le groupe Casino axe son développement sur les formats au potentiel le plus élevé et sur sa capacité d'adaptation afin de répondre aux besoins de ses clients, aujourd'hui et demain. De plus, la politique de RSE du Groupe a pour ambition de proposer des modes de consommation responsables, et d'améliorer la durabilité de son modèle d'affaires tout en entretenant | |

| | | |
|---|---|---|
| | un dialogue constant avec ses parties prenantes.<br>Pour plus d'informations, www.groupe-casino.fr | |
| FAIRTRADE MAX HAVELAAR FRANCE | L'ONG Max Havelaar France, membre fondateur du mouvement international Fairtrade, agit pour un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement. Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics afin de transformer les pratiques et de soutenir les producteurs et travailleurs défavorisés. Elle sensibilise l'opinion publique et milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable.<br>Fairtrade International est cogérée à parité égale par les associations nationales représentant le label dans les pays consommateurs, dont Max Havelaar France, et les trois réseaux de producteurs et travailleurs. Plus d'1,7 million de producteurs et travailleurs bénéficient du commerce équitable Fairtrade à travers 72 pays. Ils sont regroupés dans 1 822 organisations certifiées.<br>Plus d'informations sur maxhavelaarfrance.org | « Réunir tous les acteurs de la filière sur un objectif de revenu décent aux cacaoculteur·rice·s est une avancée remarquable de cette Initiative. De fait, la déforestation ou le travail des enfants ne peuvent pas être décorrélés de la question économique ; l'extrême pauvreté est l'ennemi de la planète, on ne peut d'ailleurs pas laisser de côté que le prix du cacao ne représente que 5% du prix total d'une tablette. »<br>Blaise Desbordes, directeur général de Max Havelaar France |
| MIGHTY EARTH | Mighty Earth est une organisation globale de plaidoyer qui œuvre pour la protection des forêts tropicales, des océans et du climat. Nos campagnes et notre équipe ont joué un rôle de premier plan en persuadant les plus grandes entreprises mondiales du secteur de l'alimentation et de l'agriculture d'adopter des politiques visant à éliminer la déforestation et les atteintes aux droits de l'homme de leurs chaînes d'approvisionnement, et ont conduit à l'adoption de transferts de plusieurs milliards de dollars vers l'énergie | « Nous sommes convaincus qu'il faut concentrer notre travail de plaidoyer sur le secteur privé pour transformer leurs pratiques en faveur de la protection des forêts, mais aussi en matière de droits humains. D'où l'importance de ce cette Initiative, ainsi que les initiatives sœurs dans d'autres pays européens et ailleurs dans le monde. La France est un des pays clé pour le marché du cacao, c'est pourquoi nous espérons que cette initiative sera solide et donnera le cap », Julian Oram, Directeur de campagnes de Migthy Earth. |

| | | |
|---|---|---|
| | propre. Plus d'informations mightyearth.org | |
| nitidæ filières & territoires | Nitidæ conçoit et mène des projets associant la préservation de l'environnement et le renforcement des économies locales. Combinant expertises internes et partenariats, Nitidæ est une interface d'innovations pour la co-construction de solutions intégrées pour des territoires ruraux multi-sectoriels et multi-fonctionnels. En Côte d'Ivoire, Nitidae accompagne l'Etat Ivoirien à la mise en place d'un programme REDD+ (Réduction de la déforestation et dégradation des forêts) en région de production de cacao.<br>Plus d'informations sur nitidae.org | « Nous espérons que cette plateforme permettra de concrétiser des engagements sur le terrain et générera des impacts mesurables. Le collectif d'ONG s'engage à proposer des actions concrètes, positives et faisables à grande échelle dans les zones d'approvisionnement des chocolatiers »<br>Cédrix Rabany, co-directeur de Nitidae |
| PUR PROJET | PUR Projet accompagne les entreprises pour régénérer les écosystèmes dont elles dépendent. En développant des projets socio-environnementaux pour autonomiser les communautés locales, nous aidons les entreprises à renforcer leurs chaînes d'approvisionnement et à générer un impact grâce à l'agroforesterie, la restauration des terres et des pratiques agricoles durables. Fondée en 2008 dans le but de lutter contre le changement climatique et la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement de nos clients, PUR Projet a développé et gère des projets dans plus de 40 pays partout dans le monde, PUR Projet travaille avec un ensemble diversifié de partenaires commerciaux et de communautés locales pour assurer un avenir plus durable dans une variété de chaînes d'approvisionnement à base de plantes et d'animaux.<br>Plus d'informations sur purprojet.com | « Nous sommes ravis d'avoir participé à l'élaboration de ce document directeur qui définit le cadre pour une initiative française pour un cacao durable que nous souhaitons inclusive, ambitieuse, robuste, à la hauteur des enjeux et en ligne avec les autres initiatives européennes. Nous souhaitons tout particulièrement continuer à engager le secteur dans la transition des systèmes de monocultures à des systèmes agroforestiers pour contribuer à la résilience des producteurs de cacao et de leurs communautés et à la protection des espaces forestiers »<br>Olivier Erol, Senior Program Manager Cocoa |

| | | |
|---|---|---|
| RAINFOREST ALLIANCE | Rainforest Alliance est une organisation à but non lucratif active dans 70 pays, à l'intersection des secteurs de l'entreprise, de l'agriculture et des forêts.<br>Rainforest Alliance modifie la façon dont le monde produit, approvisionne et consomme par l'intermédiaire de son programme de certification, de ses services aux chaînes d'approvisionnement, de ses programmes de gestion territoriale et de ses actions de plaidoyer, avec une priorité sur les filières cacao, café, thé, bananes, produits de la forêt et huile de palme.<br>En 2020, plus de 6,8 millions d'hectares de cultures et plus de 2,3 millions d'agriculteurs sont certifiés selon les référentiels Rainforest Alliance et UTZ, conçus pour améliorer la durabilité économique, environnementale et sociale, afin que l'humain et la nature s'épanouissent en harmonie.<br>Plus d'informations sur rainforest-alliance.org | « Rainforest Alliance se réjouit de participer à l'avènement de cette initiative pour une filière cacao durable. Nous considérons que la responsabilité doit être partagée par l'ensemble de la filière, du producteur à la distribution. La lutte contre la déforestation et le travail des enfants, ainsi que la promotion du revenu décent, sont parmi les sujets fondamentaux de notre programme de certification RA 2020. Notre logo à la petite grenouille en est la partie visible, pour démontrer l'engagement de transparence des producteurs et des entreprises, et informer le consommateur », Thierry Touchais, représentant Rainforest Alliance France, Italie, Espagne |
| Commerce Équitable France | Fondé en 1997, Commerce Équitable France est le collectif de concertation et de représentation des acteurs français de commerce équitable.<br>Notre raison d'être : promouvoir le commerce équitable en France et à l'international, pour accompagner et accélérer les transitions écologique et sociale des modes de production et de consommation. Le projet politique du commerce équitable est d'œuvrer pour un rééquilibrage du pouvoir et du partage de la valeur dans l'économie. Un prix juste pour les producteur·rice·s et l'adhésion des consommateur·rice·s sont les deux leviers du commerce équitable pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes.<br>Commerce Équitable France | |

| | | |
|---|---|---|
| | réunit une trentaine de membres et d'organisations d'envergure nationale : entreprises, labels de commerce équitable, organisations de solidarité internationale, associations d'éducation à la citoyenneté, mouvements citoyens, réseaux de distribution et acteurs de la recherche et de l'enseignement.<br>Plus d'informations : https://www.commercequitable.org/ | |
| cirad<br>LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT | Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes.<br>Avec ses partenaires, il co-construit des connaissances et des solutions pour inventer des agricultures résilientes dans un monde plus durable et solidaire. Il mobilise la science, l'innovation et la formation afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable. Il met son expertise au service de tous, des producteurs aux politiques publiques, pour favoriser la protection de la biodiversité, les transitions agroécologiques, la durabilité des systèmes alimentaires durables, la santé (des plantes, des animaux et des écosystèmes), le développement durable des territoires ruraux et leur résilience face au changement climatique. Présent sur tous les continents dans une cinquantaine de pays, le Cirad s'appuie sur les compétences de ses 1650 salariés, dont 1140 scientifiques, ainsi que sur un réseau mondial de 200 partenaires. Il apporte son soutien à la diplomatie scientifique de la France. | |

Ainsi que le WWF

## CONTACTS PRESSE

**Ministère de la Transition écologique**

presse@ecologie.gouv.fr

GOUVERNEMENT

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*